

2005

Les comptes des départements

Synthèse nationale

La présente brochure a été réalisée à partir de l'exploitation de l'ensemble des comptes de gestion définitifs des départements de métropole et d'outre-mer tenus par les payeurs départementaux, comptables du Trésor. Elle présente les grandes évolutions financières des départements pour 2005.

L'année 2005 est globalement marquée par une relative stabilisation des finances des départements. Les nouveaux transferts de compétences sont de plus faible ampleur qu'en 2004 tandis que les plus anciens (APA, RMI...), malgré un poids croissant, ont un impact financier limité du fait notamment des compensations versées par l'Etat.

Les conseils généraux dégagent ainsi en 2005 une capacité d'autofinancement en forte hausse (+ 8,3%) par rapport à l'année précédente. Parallèlement, les dépenses d'investissement n'augmentent que de 3,4%.

Cette position souligne la volonté des départements de maîtriser leurs finances tout en dégagant des marges de manœuvre pour le plein déploiement de leurs actions dans leurs domaines d'intervention actuels et les transferts de compétences à venir.

Le lecteur pourra compléter son information en se reportant aux fiches financières individuelles des départements : celles-ci sont librement consultables sur le site Internet du Ministère des Finances dédié aux collectivités locales : www.colloc.minefi.gouv.fr (onglet finances locales / comptes des collectivités / départements).

Je souhaite que cette publication apporte à ses lecteurs l'information la plus complète sur les comptes des départements. Mes services sont à leur écoute pour répondre à toute demande de précisions complémentaires et pour prendre en compte toute remarque sur ce document.

Dominique Lamiot
Directeur Général de la Comptabilité Publique

SOMMAIRE

Présentation des finances des départements 2005	Page	4
Analyse des comptes des départements en 2005.....	Page	6
Analyse du fonctionnement	Page	6
Analyse de l'investissement	Page	9
Analyse de l'équilibre financier....	Page	11
Tableaux de synthèse	Page	13
Annexes	Page	27
Annexe 1 : Méthodologie	Page	28
Annexe 2 : Définition comptable des agrégats	Page	30
Annexe 3 : Lexique	Page	33

Présentation des finances des départements en 2005

L'année 2005 est marquée pour les départements par la réforme des dotations et de nouveaux transferts de compétences.

En premier lieu, la réforme des dotations s'articule autour de deux priorités : la refonte de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la réorganisation des dotations de péréquation.

Comme pour la DGF des communes, la réforme de la **dotatation forfaitaire** des départements vise à mieux prendre en compte la population dans son calcul .

La réforme aboutit à distinguer deux composantes au sein de la dotation forfaitaire :

- une dotation de base de 70 € par habitant ;
- un complément de garantie destiné à compenser la perte subie par certains départements du fait de ce nouveau mode de calcul, dans la limite de la dotation forfaitaire perçue en 2004 par les départements concernés, indexée à hauteur de 60 % du taux de progression de la DGF.

Suite au rapport du Commissariat général au Plan d'août 2003, la réforme de la **dotatation de péréquation** a eu pour objectif de mieux prendre en compte la richesse réelle des départements et d'améliorer ses qualités péréquatrices .

D'une part, la notion de potentiel fiscal est remplacée par celle de potentiel financier. Outre l'introduction de la dotation forfaitaire et de la dotation de compensation, la partie strictement fiscale de cet indicateur est élargie aux droits de mutation à titre onéreux, lesquels sont désormais pris en compte dans le potentiel financier.

D'autre part, une dotation de péréquation urbaine est créée et la dotation de fonctionnement minimale est réformée.

L'éligibilité des départements urbains à la **dotatation de péréquation urbaine** est déterminée en fonction du potentiel financier. Le montant de la dotation attribuée à chacun de ces départements est ensuite fonction de la population de chaque département et de son classement au regard d'un indicateur synthétique de ressources et de charges, prenant en compte le potentiel financier par habitant, la proportion de bénéficiaires d'aides au logement, la

proportion de bénéficiaires du RMI et le revenu moyen par habitant.

Avec une masse financière totale élargie, la **dotatation de fonctionnement minimale (DFM)** concerne l'ensemble des départements qui ne sont pas considérés comme urbains. L'éligibilité à la DFM est ensuite déterminée en fonction du potentiel financier des départements. A l'exception de l'introduction de la notion de potentiel financier à la place du potentiel fiscal, les critères de répartition de cette dotation ne sont pas modifiés.

En second lieu, la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales du 13 août 2004 a transféré de nombreuses compétences aux départements financées par une fraction de taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA). Par ailleurs, Une autre fraction de cette taxe finance les SDIS .

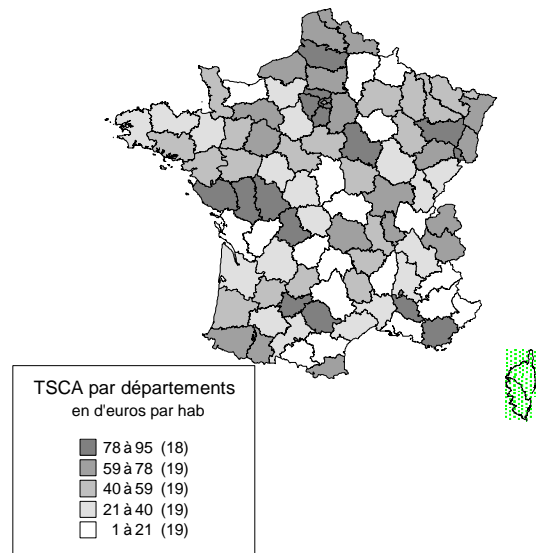
Cette loi a notamment pour conséquence de renforcer et d'élargir le champ d'intervention des départements en matière d'action sociale.

En direction, tout d'abord, des jeunes avec le transfert intégral, sous la responsabilité unique des départements, du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

En direction des personnes âgées, ensuite, par la gestion des crédits de fonctionnement afférents au financement des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) qui participent à la coordination gérontologique de proximité et exercent des fonctions d'accueil, de conseil et d'orientation des personnes âgées.

Par ailleurs, les conseils généraux se voient confier la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) qui leur permet d'accorder une aide destinée principalement à améliorer l'accès au logement des personnes défavorisées.

Enfin, les conventions de restauration dans les collèges ainsi que les crédits d'intervention dédiés à la conservation du patrimoine rural non protégé sont transférés aux départements.



Analyse des comptes des départements en 2005

Le budget global des départements se stabilise.

Le volume d'activité des départements connaît une croissance modérée tant en dépenses (+ 5%) qu'en recettes (+ 5,5%) contrairement à l'année 2004 qui avait été marquée par une très forte augmentation des dépenses et des recettes suite aux transferts de compétences (APA, RMI...).

Le ratio de dépenses réelles totales hors dette en euros par habitant souligne cette tendance avec une augmentation de 4% par rapport à l'année précédente puisque qu'il s'établissait à 837 euros en 2004 contre 871 en 2005.

Analyse du fonctionnement

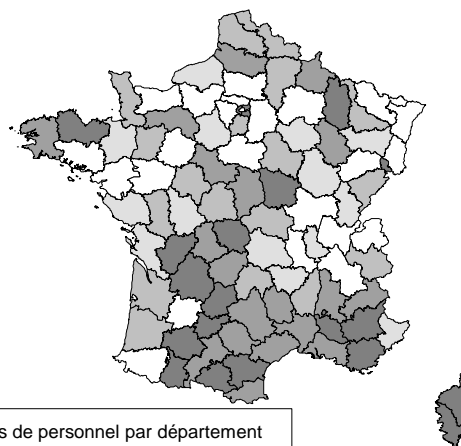
En 2005, les charges de fonctionnement (+ 5%) comme les produits (+ 5,5%) connaissent une hausse relativement modérée par rapport à 2004.

En 2005, les achats et charges externes connaissent une hausse contenue (+ 4,1% par rapport à l'année précédente). Avec un montant de 4 906 millions d'euros, ils constituent encore en 2005 le troisième poste de dépenses de fonctionnement des départements.

Les frais de personnel des départements, deuxième poste de dépenses, qui s'élèvent à 6,5 milliards d'euros, demeurent stables en pourcentage des dépenses de fonctionnement avec 16,7%. Cependant, l'augmentation est significative en montant (+ 6,9%). Cette hausse sensible s'explique par l'accroissement des recrutements liés aux transferts de compétences mais également par les facteurs suivants :

- la hausse de 0,4 point de la cotisation employeur à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.
- la revalorisation en deux temps du point d'indice de la fonction publique en 2005 (+ 0,5 point au 1^{er} février et + 0,5 point au 1^{er} novembre).
- l'effet GVT (glissement-vieillesse-technicité).

De plus, des mesures spécifiques ont été prises notamment pour augmenter les plus bas salaires (+ 5%) en plus de la revalorisation du SMIC.



Le versement des subventions et contingents constitue le premier poste de dépenses des départements pour un montant total de 26,5 milliards d'euros. Son augmentation tendancielle est néanmoins contenue (+ 5,4%) contre (+ 41,2%) en 2004. Les conseils généraux n'ont pas eu à supporter en 2005 d'importants transferts de compétences. Les crédits afférents au fonds d'aide aux jeunes (FAJ), soit 29 millions d'euros en 2005, et aux centres locaux d'information et de coordination sont désormais sous l'entière responsabilité des conseils généraux. Seuls, le fonds de solidarité pour le logement et les conventions de restauration ainsi que les crédits d'intervention dédiés à la conservation du patrimoine constituent de véritables transferts de compétences confiés aux départements depuis le 1^{er} janvier 2005.

Au demeurant, les dépenses sociales semblent avoir atteint leur rythme de croisière. Le total des aides à la personne s'élèvent en 2005 à environ 11,3 milliards d'euros. Il convient de souligner la progression régulière et constante des dépenses d'APA (4 milliards en 2005 contre 3,5 milliards en 2004) ainsi que du RMI (5,8 milliards en 2005 contre 5,4 milliards en 2004 soit une augmentation de 6,9%).

Le poste **des charges financières** qui s'élève à 629 millions d'euros enregistre une forte baisse (-16,1%). Cependant, les montants en jeu sont proportionnellement nettement inférieurs aux autres postes de dépenses. Cette diminution marquée s'explique par l'utilisation de nouveaux produits bancaires (ex : emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie...) comme outil de gestion et par des renégociations de dettes.

Les autres charges de fonctionnement connaissent une hausse modérée (+ 2,0%) et représentent un volume financier global de 661 millions d'euros.

Fonctionnement

en millions d'euros

	2003	2004	04/03 en %	2005	05/04 en %
Charges de fonctionnement (1)	29 706	37 431	+26,0	39 291	+5,0
Achats et charges externes	5 404	4 713	-12,8	4 906	+4,1
Frais de personnel	5 207	6 131	+17,8	6 555	+6,9
Subventions et contingents	17 835	25 189	+41,2	26 540	+5,4
Charges financières	696	750	+7,7	629	-16,1
Autres charges de fonctionnement	563	648	+15,1	661	+2,0
Produits de fonctionnement (2)	37 767	45 104	+19,4	47 604	+5,5
Impôts directs	15 063	15 750	+4,6	16 906	+7,3
Impôts indirects et autres taxes	5 974	11 776	+97,1	13 922	+18,2
Concours de l'Etat	12 624	12 906	+2,2	12 413	-3,8
- DGF	5 023	11 318	+125,3	10 841	-4,2
- Autres dotations	4 043	418	-89,7	376	-10,0
- Péréquation et compensations fiscales	3 558	1 170	-67,1	1 197	+2,3
Subventions et participations	1 949	2 167	+11,2	2 172	+0,3
Autres produits de fonctionnement	2 158	2 505	+16,1	2 191	-12,6
Autofinancement (A)=(2) - (1)	8 061	7 673	-4,8	8 313	+8,3

Les produits de fonctionnement connaissent eux aussi une augmentation relativement mesurée.

Les impôts indirects et autres taxes connaissent une hausse significative (+ 18,2%). Cette augmentation est la résultante d'un abondement exceptionnel versé en complément de la fraction de TIPP aux départements en compensation des charges induites par le RMI conformément à la loi du 18 novembre 2003. Les montants versés en 2005 s'élèvent ainsi à un peu plus de 5,3 milliards d'euros.

Conformément à l'article 72-2 de la Constitution qui dispose que « tout transfert de compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice » ainsi qu'à la loi du 13 août 2004, le transfert de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (958 millions d'euros en 2005) a été décidé pour compenser toutes les dépenses liées aux transferts des conventions de restauration et du FSL ainsi que le financement des SDIS en contrepartie d'une diminution de la DGF. En outre, les départements ont bénéficié des recettes du fonds de financement de l'APA créé en 2002 à hauteur de 1,3 milliard de recettes en 2005.

Le rythme des rentrées fiscales sur les droits d'enregistrement et de publicité foncière est moins soutenu que celui de l'année précédente malgré le dynamisme du marché de l'immobilier.

Les produits de la fiscalité directe augmentent de 7,3% en 2005 pour atteindre un montant total de 16,9 milliards d'euros. Cette progression s'explique d'abord par le dynamisme des bases + 3,7 % pour les bases de la taxe d'habitation , +3,3 % pour les bases du foncier bâti et + 2,6% pour les bases de la taxe professionnelle.

Les taux sont quasiment stables toutes impositions confondues, leur augmentation étant de l'ordre de + 1%.

La taxe professionnelle constitue 44,4% du total des impositions directes avec un montant de 7,4 milliards d'euros, la taxe sur le foncier bâti représente 30,2%, tandis que la part de la taxe d'habitation est de l'ordre de 25,1%.

Les concours de l'État connaissent un léger recul (- 3,8%). Leur montant s'élève en 2005 à 12,4 milliards d'euros.

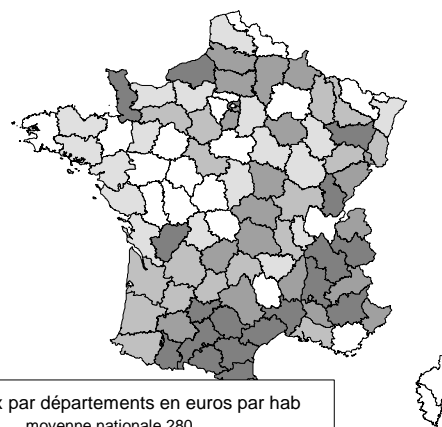
Mais cette inflexion est la résultante d'un changement de périmètre. En effet, les crédits réservés à la DGF des départements ont progressé en réalité de + 3,2% en tenant compte du rebasage effectué parallèlement à l'affectation de la taxe sur les conventions d'assurance aux départements

(TSCA) et à l'abondement de la DGF des départements (+ 20 millions d'euros).

En outre, une « dotation de compensation » a été créée, regroupant les anciens contingents communaux d'aide sociale (CCAS) ainsi que la part de la DGD qui ne correspondait pas à des compensations fiscales. La part péréquation de la DGF des départements reprend l'ancienne part « potentiel fiscal » de la dotation de péréquation, ainsi que la dotation de fonctionnement minimale.

Le volume **des subventions et participations reçues** est identique à celui de l'année précédente 2 172 millions d'euros en 2005 contre 2 166 millions d'euros en 2004 soit une progression de 0,3%).

Les autres produits de fonctionnement diminuent fortement (- 12,6%) en 2005. A l'intérieur de ceux-ci, les produits financiers représentent 56,2 millions d'euros.



Analyse de l'investissement

Investissement

en millions d'euros

	2003	2004	04/03 en %	2005	05/04 en %
Emplois d'investissement (hors dette)	11 020	11 728	+6,4	12 129	+3,4
Dépenses d'équipement	6 656	6 899	+3,6	7 299	+5,8
Subventions d'équipement versées	3 992	4 416	+10,6	4 522	+2,4
Autres dépenses	372	414	+11,3	308	-25,4
Ressources d'investissement (hors emprunts)	2 867	2 803	-2,2	2 783	-0,7
FCTVA	870	890	+2,3	880	-1,1
Autres dotations et subventions	1 364	1 325	-2,8	1 426	+7,6
Autres recettes (a)	634	589	-7,2	477	-19,0
Remboursements d'emprunts*	2 689	2 676	-0,5	2 885	+7,8
Emprunts*	3 149	3 484	+10,7	4 039	+15,9

(a) Produits de cessions, recettes sur travaux pour tiers...

* hors refinancements et opérations de gestion de la dette

Les dépenses d'investissement progressent modérément en 2005 (+ 5,8% pour les dépenses d'équipement et + 2,4 % pour les subventions d'équipement).

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 7,3 milliards d'euros soit une hausse de 5,8% par rapport à l'année précédente. Ces dépenses sont essentiellement des dépenses de renouvellement; elles s'inscrivent également dans la dernière phase de mise en œuvre des contrats de plan Etat/Régions pour la période 2000/2006.

« La voirie constitue le premier poste de dépenses d'équipement des départements. En 2005, les dépenses de voirie s'élèvent à 3,1 milliards d'euros et reviennent ainsi à leur niveau de 2003. Les conseils généraux anticipent vraisemblablement déjà la charge future liée au transfert des routes nationales dans leur domaine de compétences. Quant aux dépenses pour les collèges, au titre de la construction et la rénovation des bâtiments scolaires, elles représentent 1,7 milliard d'euros.

Les subventions d'équipement versées progressent faiblement (+ 2,4%) par rapport à l'année 2004. Elles atteignent un montant de 4,5 milliards d'euros en 2005. Elles concernent principalement: des organismes publics (3,5 milliards d'euros) et dans une moindre mesure des organismes privés (672 millions d'euros). En termes de volume financier, les principales subventions publiques sont versées aux communes et aux structures intercommunales pour l'entretien des réseaux (2,5 milliards d'euros en 2005).

Cette hausse des subventions s'explique par la reprise de l'investissement communal (+ 7,7% pour les communes et + 24,7% pour les EPCI en 2005), ce qui induit mécaniquement une progression des subventions versées par les départements dans le cadre des financements croisés de projets.

Les remboursements d'emprunts sont en hausse significative par rapport à 2004 (+ 7,8%) pour un volume financier global de 2,9 milliards d'euros.

La progression de l'autofinancement n'empêche pas un recours plus conséquent à l'emprunt pour l'année 2005.

L'autofinancement représente 68,5% des dépenses d'investissement contre 65,4% en 2004.

Ainsi, il est à noter une légère amélioration concernant le taux de couverture des dépenses d'investissement par la CAF qui s'élève à 44,8% contre 42,6% en 2004.

Les ressources d'investissement stricto sensu ne couvrent que 22,9% des dépenses globales d'investissement alors qu'elles représentaient 23,9% en 2004.

Parmi ces ressources : **le Fonds de Compensation de la TVA** connaît une légère baisse (- 1,1%) alors que les dépenses d'équipement de l'année 2003 étaient en hausse. En effet, l'évolution du FCTVA est parallèle à l'évolution des dépenses d'équipement effectuées deux ans auparavant . Cette diminution contradictoire s'explique par le fait que certains départements n'ont pas, en 2005, émis de titres de recettes sur cette imputation.

La **dotation globale d'équipement** (DGE) enregistre une forte hausse en 2005 (+ 7,5%) pour un montant total de 312 millions d'euros. Cette augmentation est la résultante d'une progression sensible de la première part de la DGE (+ 19 millions d'euros).

La **dotation départementale d'équipement des collèges** (DDEC) stagne en 2005 avec un montant équivalent à celui de l'année précédente soit 290 millions d'euros.

Les **subventions et participations** d'équipement reçues enregistrent une hausse de 1,4 milliard d'euros soit + 7,6% ; parmi celles-ci, les subventions régionales se montent à 202 millions d'euros en progression de (+ 8,6%) par rapport à 2004 tandis que celles liées aux fonds européens stagnent autour de 115 millions d'euros contre 113 millions l'année précédente.

Enfin, une fois pris en compte l'autofinancement et les ressources d'investissement, l'équilibre s'obtient grâce aux **emprunts et dettes assimilées**, qui continuent de progresser en 2005 (+ 15,9%). Cette hausse des emprunts se cumule avec la nette progression de l'autofinancement. Les départements ont ainsi mobilisé 4 milliards d'euros d'emprunts nouveaux en 2005.

Produits	47 604	Charges	39 291
Impôts directs	16 906	Achats, charges externes	4 906
Impôts indirects	13 922	Personnel	6 555
Concours de l'Etat	12 413	Subventions et contingents	26 540
Subventions et participations	2 172	Charges financières	629
Autres produits	2 191	Autres charges	661
		Autofinancement	8 313
		Autofinancement	8 313
		Emplois hors dettes	12 129
		Ressources hors emprunts	2 783
		Endettement	1 154
		Augmentation du fonds de roulement	121

Analyse de l'équilibre financier

Equilibre financier

en millions d'euros

	2003	2004	04/03 en %	2005	05/04 en %
Ressources stables (1)	145 109	139 056	-4,2	149 850	+7,8
- Dette à moyen et long terme	17 357	18 121	+4,4	19 259	+6,3
- Autres ressources stables	127 752	120 935	-5,3	130 591	+8,0
Actif immobilisé brut (2)	142 274	137 088	-3,6	147 708	+7,7
Fonds de roulement (A=1-2)	2 834	1 968	-30,6	2 141	+8,8
Actif d'exploitation (3)	2 215	2 225	+0,4	3 330	+49,7
Passif d'exploitation (4)	3 069	3 479	+13,4	4 334	+24,6
Besoin en fonds de roulement (B=3-4)	-854	-1 254	-46,9	-1 003	+19,9
Trésorerie nette (=A-B)	3 688	3 222	-12,6	3 145	-2,4

L'encours de **la dette** des départements augmente de 6,3% en 2005.

La dette à moyen et long terme s'élève à 19 259 millions d'euros. Ce stock est constitué à 98% par des emprunts auprès des établissements de crédit dont 23,6% sont assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie. Le poids de la dette en années de CAF, qui indique le nombre d'années de CAF nécessaire au remboursement de l'encours de dette, s'améliore pour s'établir à 2,32 en 2005 contre 2,36 en 2004.

Le poids de la dette en années de produits de fonctionnement est équivalent à celui de l'année précédente (0,40 année en 2004 et 2005).

Le **fonds de roulement** en 2005, se situe au niveau de 2 141 millions d'euros soit une augmentation de +8,8%. Ce résultat est la conséquence d'un excédent de ressources stables (augmentation simultanée de la CAF et des ressources liées à l'emprunt) sur les emplois d'investissement.

Le fonds de roulement en jours de dépenses réelles s'établit ainsi à 14,2 jours alors qu'il était de 13,7 l'année précédente.

Ce besoin en fonds de roulement demeure négatif et génère donc une ressource pour les départements. Toutefois, cette ressource (besoin en fonds de roulement négatif) est en recul de 19,9% par rapport à l'année 2004.

Le besoin en fonds de roulement 2005 par jour de dépenses s'établit - 6,7.

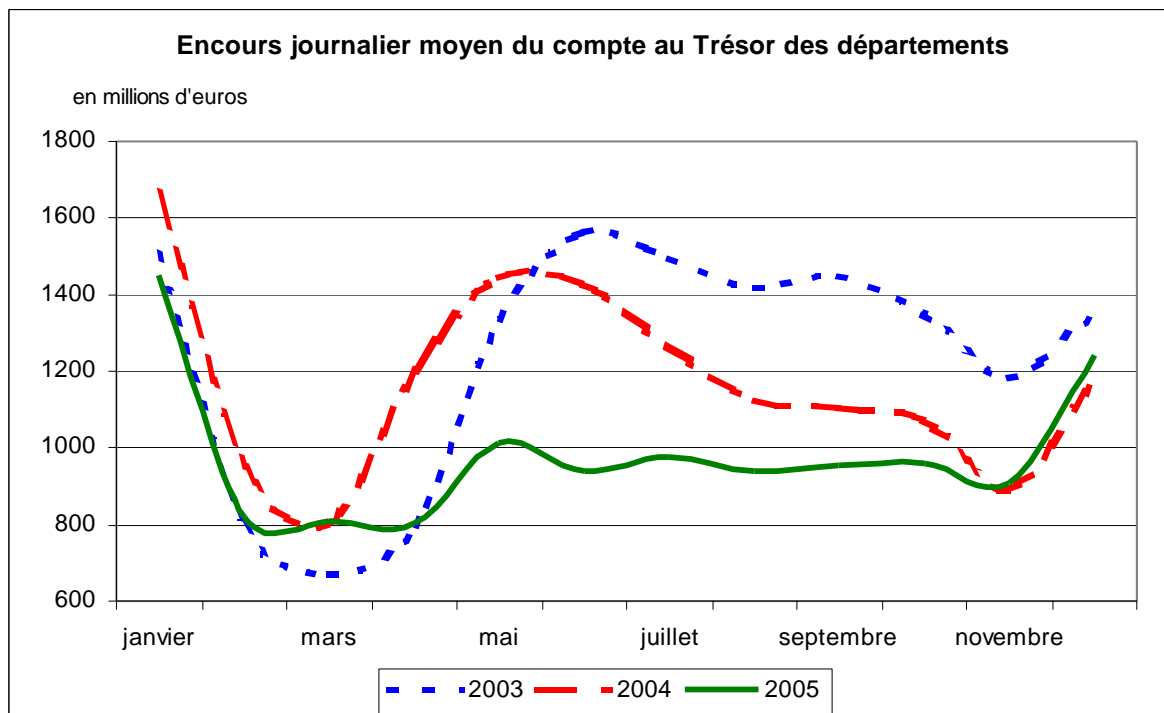
La gestion de **la trésorerie** est une des priorités des départements. Le phénomène de contraction de la trésorerie active observé les années précédentes se poursuit en 2005 mais dans une moindre mesure 3 144 millions d'euros en 2005 contre 3 222 millions d'euros en 2004 soit une baisse de - 2,4%. La trésorerie permet ainsi de couvrir 20,8 jours de dépenses réelles en 2005 contre 22,4 en 2004.

solde moyen de trésorerie mensuel des départements

départements	2003	2004	2005
janvier	1 504	1 663	1 448
février	791	949	817
mars	673	806	811
avril	800	1 200	803
mai	1 335	1 446	1 011
juin	1 566	1 431	938
juillet	1 497	1 269	977
août	1 418	1 129	938
septembre	1 452	1 107	956
octobre	1 352	1 077	961
novembre	1 185	893	908
décembre	1 359	1 186	1 239
moyenne	1 244	1 179	984

(en millions d'euros)

La gestion infra-annuelle de la trésorerie est quasi similaire aux années précédentes.



Tableaux de synthèse

Evolution des dépenses réelles

(en millions d'euros)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2001	2002	2003	2004	2005
Achats et charges externes	4 738	5 152	5 404	4 713	4 906
Frais de personnel	4 474	4 822	5 207	6 131	6 555
Subventions et contingents	13 617	15 833	17 835	25 189	26 540
<i>dont contributions obligatoires et participations</i>	2 854	3 115	3 403	4 589	4 921
- dotation de fonctionnement des établissements du second degré	610	644	659	701	728
- service d'incendie	92	833	997	1 468	1 659
<i>dont subventions</i>	1 662	1 722	1 847	2 073	2 091
<i>dont aides à la personne</i>	1 544	1 657	1 904	10 582	11 367
<i>dont frais de séjour et d'hébergement</i>	917	7 563	7 926	7 945	8 161
Frais et indemnités des élus	126	131	135	141	145
Charges financières	970	805	696	750	629
<i>dont charges d'intérêts</i>	902	732	649	727	595
Charges exceptionnelles	106	108	168	171	160
Autres charges réelles de fonctionnement	355	399	394	477	500
TOTAL FONCTIONNEMENT	24 258	27 118	29 706	37 431	39 291
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses d'équipement directes	6 088	6 332	6 656	6 899	7 299
Subventions d'équipement versées	3 922	3 793	3 992	4 416	4 522
Remboursement de dettes	4 195	2 583	2 689	2 676	2 885
Autres dépenses réelles d'investissement	390	372	372	414	308
TOTAL INVESTISSEMENT	14 594	13 080	13 709	14 405	15 014
TOTAL DES DEPENSES REELLES	38 853	40 198	43 415	51 836	54 305

NB : les opérations d'investissement présentées dans ce tableau peuvent comprendre à titre résiduel des opérations d'ordre qui n'ont pu être isolées

Evolution des recettes réelles

(en millions d'euros)

	2001	2002	2003	2004	2005
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Produits d'exploitation et du domaine	206	196	197	214	221
Impôts directs	13 802	14 210	15 063	15 750	16 906
Impôts indirects et autres taxes	5 268	5 574	5 974	11 776	13 922
<i>dont taxe sur les conventions d'assurance</i>	-	-	-	-	958
<i>dont droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme</i>	529	4 619	5 102	5 909	6 706
<i>dont TIPP</i>	2	1	2	4 959	5 295
<i>dont taxe sur les certificats d'immatriculation</i>	-	-	-	-	-
<i>dont taxes d'outre-mer</i>	135	144	146	145	142
Concours de l'Etat	10 730	12 029	12 624	12 906	12 413
<i>dont DGF</i>	4 712	4 901	5 023	11 318	10 841
<i>dont autres dotations</i>	3 472	3 896	4 043	418	376
<i>dont péréquation et compensations fiscales</i>	2 546	3 232	3 558	1 170	1 197
Subventions et participations	519	1 216	1 949	2 167	2 172
Produits financiers	75	59	66	43	56
Produits exceptionnels	62	69	85	164	159
Autres produits réels de fonctionnement	1 820	1 640	1 810	2 085	1 754
TOTAL FONCTIONNEMENT	32 481	34 992	37 767	45 104	47 604
SECTION D'INVESTISSEMENT					
FCTVA	780	784	870	890	880
Autres dotations et subventions d'investissement	1 306	1 326	1 364	1 325	1 426
<i>dont DGE 1ère part</i>	34	234	213	228	246
<i>dont subventions d'investissement reçues</i>	1 315	1 433	1 321	1 066	1 133
- dotation d'équipement scolaire	243	261	265	275	290
- DGE part rurale	13	171	159	59	66
Emprunts souscrits	3 448	2 645	3 149	3 484	4 039
Autres recettes réelles d'investissement	528	649	634	589	477
TOTAL INVESTISSEMENT	6 062	5 404	6 016	6 287	6 822
TOTAL DES RECETTES REELLES	38 542	40 397	43 783	51 391	54 426

NB : les opérations d'investissement présentées dans ce tableau peuvent comprendre à titre résiduel des opérations d'ordre qui n'ont pu être isolées.

Dépenses réelles par strate Exercice 2005

(en millions d'euros)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	moins de 250.000 habitants	de 250.000 à 499.999 habitants	de 500.000 à 999.999 habitants	plus de 1.000.000 d'habitants
Achats et charges externes	420	883	1 595	2 008
Frais de personnel	529	1 143	2 003	2 880
Subventions et contingents	1 649	4 442	8 165	12 284
<i>dont contributions obligatoires et participations</i>	243	673	1 348	2 658
- dotation de fonctionnement des établissements du second degré	42	104	239	344
- service d'incendie	105	253	537	764
<i>dont subventions</i>	171	414	745	761
<i>dont aides à la personne</i>	745	2 075	3 580	4 967
<i>dont frais de séjour et d'hébergement</i>	490	1 280	2 492	3 898
Frais et indemnités des élus	15	33	49	48
Charges financières	57	118	222	233
<i>dont charges d'intérêts</i>	55	116	210	215
Charges exceptionnelles	16	25	49	70
Autres charges réelles de fonctionnement	38	79	188	196
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 707	6 691	12 222	17 671
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses d'équipement directes	601	1 337	2 405	2 956
Subventions d'équipement versées	291	794	1 689	1 748
Remboursement de dettes	204	462	950	1 270
Autres dépenses réelles d'investissement	1 115	1 599	- 4 136	- 1 154
TOTAL INVESTISSEMENT	2 211	4 191	908	4 819
TOTAL DES DEPENSES REELLES	4 918	10 882	13 130	22 490
Population de la strate (1)	3 679 167	9 918 779	20 444 192	28 088 105

NB : les opérations d'investissement présentées dans ce tableau peuvent comprendre à titre résiduel des opérations d'ordre qui n'ont pu être isolées.

(1) source : INSEE : estimation de population par département au 1er janvier 2005

Recettes réelles par strate Exercice 2005

(en millions d'euros)

	moins de 250.000 habitants	de 250.000 à 499.999 habitants	de 500.000 à 999.999 habitants	plus de 1.000.000 d'habitants
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Produits d'exploitation et du domaine	20	47	70	85
Impôts directs	1075	2927	5369	7083
Impôts indirects et autres taxes	698	2060	4374	5763
<i>dont taxe sur les conventions d'assurance</i>	63	165	334	0
<i>dont droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme</i>	253	784	2035	3216
<i>dont TIPP</i>	275	899	1636	2288
<i>dont taxes d'outre-mer</i>	0	0	0	0
Concours de l'Etat	1121	2344	4161	5002
<i>dont DGF</i>	935	2002	3621	4499
<i>dont autres dotations</i>	32	79	137	135
<i>dont péréquation et compensations fiscales</i>	154	263	403	368
Subventions et participations	188	389	578	1092
Produits financiers	3	6	13	23
Produits exceptionnels	10	24	48	48
Autres produits réels de fonctionnement	142	324	515	1022
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 257	8 121	15 127	20 118
SECTION D'INVESTISSEMENT				
FCTVA	80	178	278	360
Autres dotations et subventions d'investissement	200	352	503	348
<i>dont DGE 1ère part</i>	66	62	69	52
<i>dont subventions d'investissement reçues</i>	134	268	419	274
- dotation d'équipement scolaire	21	56	92	119
- DGE part rurale	12	24	16	10
Emprunts souscrits	291	653	1369	1473
Autres recettes réelles d'investissement	23	82	155	257
TOTAL INVESTISSEMENT	595	1 265	2 305	2 439
TOTAL DES RECETTES REELLES	3 852	9 385	17 432	22 557
Population de la strate (1)	3 679 167	9 918 779	20 444 192	28 088 105

NB : les opérations d'investissement présentées dans ce tableau peuvent comprendre à titre résiduel des opérations d'ordre qui n'ont pu être isolées.

(1) source : INSEE : estimation de population par département

Ventilation des impositions directes Exercice 2005

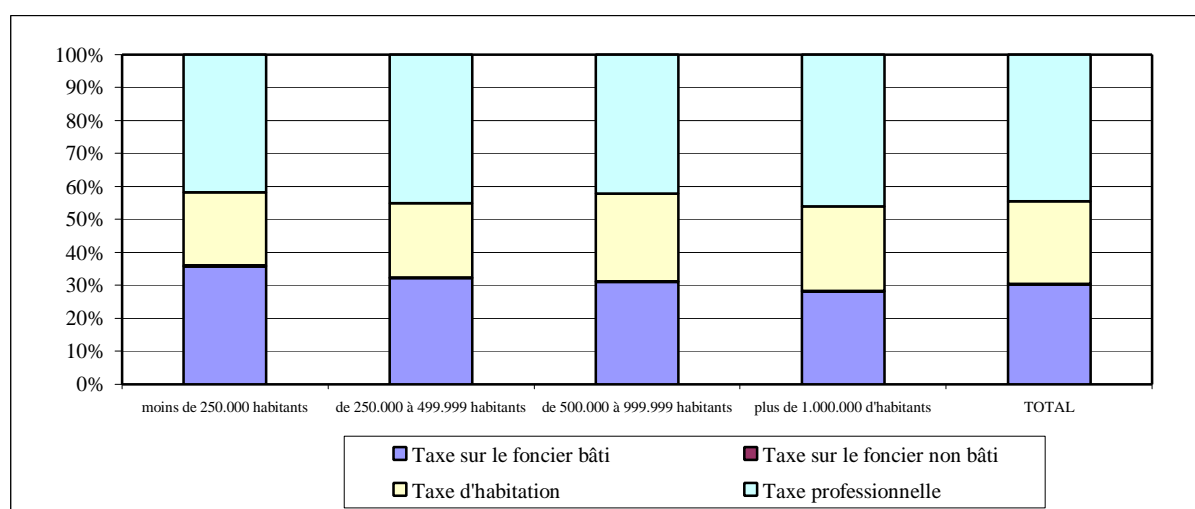
(en millions d'euros)

	moins de 250.000 habitants	de 250.000 à 499.999 habitants	de 500.000 à 999.999 habitants	plus de 1.000.000 d'habitants	TOTAL
Taxe sur le foncier bâti	380	928	1 639	2 086	5 033
Taxe sur le foncier non bâti	3	8	17	14	43
Taxe d'habitation	237	650	1 407	1 889	4 184
Taxe professionnelle	443	1 300	2 236	3 421	7 400
Total des impositions directes votées	1 063	2 887	5 300	7 410	16 660

Poids de chaque taxe dans le total des impositions directes

(en pourcentage)

	moins de 250.000 habitants	de 250.000 à 499.999 habitants	de 500.000 à 999.999 habitants	plus de 1.000.000 d'habitants	TOTAL
Taxe sur le foncier bâti	35,7	32,2	30,9	28,2	30,2
Taxe sur le foncier non bâti	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3
Taxe d'habitation	22,3	22,5	26,6	25,5	25,1
Taxe professionnelle	41,7	45,0	42,2	46,2	44,4



* Source : Direction générale des Impôts. Les montants inscrits sont ceux votés par les assemblées délibérantes, la ventilation des comptes en exécution ne permettant pas ce degré de détail

Ventilation par fonction des dépenses Nomenclature M52

(en millions d'euros)

	2005		
	Charges de fonctionnement réelles	Dépenses d'équipement directes	Subventions d'équipement versées
FONCTION 0 : SERVICES GÉNÉRAUX			
01 : Opérations non ventilables	2 775	286	239
02 : Administration générale	2 644	500	26
04 : Coopération décentralisée	26	0	2
TOTAL FONCTION 0	5 446	785	267
FONCTION 1 : SECURITE			
10 : Services communs	6	1	1
11 : Gendarmerie, police, sécurité, justice	23	51	7
12 : Incendie et Secours	1 746	8	48
18 : Autres interventions de protection des personnes et des biens	17	2	10
TOTAL FONCTION 1	1 792	62	66
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT			
20 : Services communs	66	7	7
21 : Enseignement du premier degré	17	3	128
22 : Enseignement du second degré	875	2 128	128
23 : Enseignement supérieur	94	51	107
28 : Autres services périscolaires et annexes	143	11	17
TOTAL FONCTION 2	1 195	2 199	386
FONCTION 3 : CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS			
30 : Services communs	218	5	16
31 : Culture	602	172	173
32 : Sports	264	42	180
33 : Jeunesse (action socio-éducative...) et loisirs	119	12	35
TOTAL FONCTION 3	1 202	230	405
FONCTION 4 : PREVENTION MEDICO-SOCIALE			
40 : Services communs	302	9	2
41 : PMI et planification familiale	283	5	7
42 : Prévention et éducation pour la santé	101	2	2
48 : Autres actions	10	0	12
TOTAL FONCTION 4	696	17	23

Ventilation par fonction des dépenses Nomenclature M52

(en millions d'euros)

	2005		
	Charges de fonctionnement réelles	Dépenses d'équipement directes	Subventions d'équipement versées
FONCTION 5 : ACTION SOCIALE			
50 : Services communs	1 556	101	3
51 : Famille et enfance	5 465	47	28
52 : Personnes handicapées	4 053	13	31
53 : Personnes âgées	2 242	1	166
54 : Revenu minimum d'insertion	6 720	2	12
55 : Personnes dépendantes (APA)	3 956	0	0
58 : Autres interventions sociales	386	3	23
TOTAL FONCTION 5	24 379	166	264
FONCTION 6 : RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES			
60 : Services communs	213	26	17
61 : Eaux et assainissement	79	26	574
62 : Routes et voirie	899	3 198	579
63 : Infrastructures ferroviaires et aéroportuaires	18	10	78
64 : Infrastructures fluviales, maritimes et portuaires	25	88	42
68 : Autres réseaux	32	68	92
TOTAL FONCTION 6	1 265	3 417	1 382
FONCTION 7 : AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT			
70 : Services communs	141	27	69
71 : Aménagement et développement urbain	66	77	289
72 : Logement	87	3	247
73 : Environnement	192	97	170
74 : Aménagement et développement rural	31	6	361
TOTAL FONCTION 7	516	208	1 136
FONCTION 8 : TRANSPORTS			
80 : Services communs	109	4	1
81 : Transports scolaires	1 644	3	2
82 : Transports publics de voyageurs	572	47	76
88 : Autres	218	1	12
TOTAL FONCTION 8	2 544	54	91
FONCTION 9 : DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
90 : Services communs	106	6	48
91 : Structures d'animation et de développement économique	229	16	97
92 : Agriculture et pêche	193	105	124
93 : Industrie, commerce et artisanat	46	85	183
94 : Développement touristique	231	39	117
95 : Maintien et développement des services publics non départementaux	5	6	12
TOTAL FONCTION 9	811	257	582

Bilan au 31 décembre 2005 - Actif

(en millions d'euros)

	Actif brut	Amortissements et provisions	Actif net au 31/12/2005
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles	22 223	6 449	15 774
Subventions d'équipement versées	20 742	6 162	14 581
Immobilisations corporelles	121 719	3 699	118 020
1) En toute propriété			
Terrains	3 084	2	3 082
Constructions	19 822	1 650	18 171
Constructions sur sol d'autrui	441	41	399
Réseaux et installations de voirie	58 216	620	57 597
Oeuvres d'art	165		165
Autres immobilisations corporelles	4 081	596	3 485
Immobilisations en cours	23 101	-	23 101
Immobilisations affectées à un serv. non person.	197		197
Immobilisations mises en concession et affectées	1 287		1 287
2) Reçues au titre d'une mise à disposition			
Terrains	110	-	110
Constructions	11 110	786	10 324
Réseaux et autres immobilisations corporelles	69	1	67
3) Reçues au titre d'une affectation			
Terrains	0	-	0
Constructions	29	-	29
Réseaux et autres immobilisations corporelles	8	2	6
Immobilisations financières	1 797	10	1 787
Participations et créances rattachées	466	10	456
Autres titres immobilisés	153	-	153
Avances et garanties d'emprunt	57		57
Prêts	759	-	759
Autres créances	362	-	362
TOTAL I	145 739	10 158	135 581
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en cours	1	-	1
Terrains	-	-	-
Production autre que terrains	0	-	0
Autres stocks	0	-	0
Créances	4 499	5	4 494
Redevables et comptes rattachés	484	1	483
Créances irréc.adm. par le juge des comptes	0		0
Créances sur l'Etat et les collectivités publiques	968		968
Créances sur fonds spécifiques et CDE rattachée	269		269
Opérations pour le compte de tiers	1 278		1 278
Autres créances	1 500	4	1 496
Valeurs mobilières de placement	20		20
Disponibilités	3 263		3 263
Avances de trésorerie	12		12
Charges constatées d'avance	0		0
TOTAL II	7 796	5	7 791
COMPTES DE REGULARISATION			
Charges à répartir sur plusieurs exercices	16		16
Primes de remboursement des obligations	3		3
Dépenses à classer et à régulariser	58		58
Ecart de conversion - Actif	-		-
TOTAL III	76	-	76
TOTAL GENERAL (I + II + III)	153 611	10 162	143 449

Bilan au 31 décembre 2005 - Passif	
	(en millions d'euros)
	au 31/12/2005
FONDS PROPRES	
Fonds internes	95 283
Dotations	14 813
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)	2 487
Affectation (par la collectivité de rattachement)	683
Réserves	68 410
Report à nouveau	2 036
Résultat de l'exercice	5 208
Subventions transférables	2 100
Provisions réglementées	-
Différences sur réalisations d'immobilisations	- 455
Autres fonds	23 329
Fonds globalisés	19 292
Subventions non transférables	3 646
Droits de l'affectant	391
TOTAL I	118 612
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	236
Provisions pour charges	126
TOTAL II	362
DETTES	
Dettes financières	19 577
Emprunts obligataires	164
Autres emprunts	19 068
Emprunts et dettes financières divers	195
Crédits et lignes de trésorerie	151
Dettes diverses	4 230
Fournisseurs et comptes rattachés	1 212
Dettes fiscales et sociales	33
Dettes envers l'Etat et les collectivités publiques	425
Créances sur fonds spécifiques et CDE rattachée	228
Opérations pour le compte de tiers	769
Autres dettes	1 014
Fournisseurs d'immobilisations	548
Produits constatés d'avance	0
TOTAL III	23 807
COMPTES DE REGULARISATION	
Dépenses à l'étranger en instance de règlement	0
Recettes à classer ou à régulariser	665
Ecart de conversion - Passif	1
TOTAL IV	667
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	143 448

Bilan fonctionnel - évolution de l'actif

(en millions d'euros)

	2001	2002	2003	2004*	2005
ACTIF IMMOBILISE BRUT					
Immobilisations d'exploitation	98 803	105 086	110 977	132 261	142 607
<i>dont constructions</i>	22 455	25 967	29 229	40 448	43 120
<i>dont matériel</i>	60 556	63 875	67 223	69 480	73 095
Immobilisation affectées, concédées ou mises à disposition	2 130	2 524	3 198	1 317	1 483
Immobilisations financières	2 361	2 338	2 207	1 852	1 800
Autres éléments d'actif immobilisé	26 933	28 341	25 892	1 658	1 818
TOTAL ACTIF IMMOBILISE BRUT	130 227	138 289	142 274	137 088	147 708
FONDS DE ROULEMENT (= ressources stables - actif immobilisé brut)	2 284	2 435	2 834	1 968	2 141
ACTIF D'EXPLOITATION					
Créances sur redevables ou clients	1 035	1 115	1 045	496	484
Créances sur personnes publiques et organismes sociaux	524	398	330	509	968
Liaison avec les budgets annexes (soldes débiteurs)	96	257	293	166	268
Autres créances	503	530	547	1 055	1 610
Total actif d'exploitation	2 157	2 300	2 215	2 225	3 330
TRESORERIE ACTIVE					
Disponibilités	3 264	3 426	3 608	3 221	3 238
Valeurs mobilières de placement	7	20	37	18	20
Autres	73	102	96	47	60
Total trésorerie active	3 344	3 548	3 742	3 287	3 319

* Les variations du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement constatées en 2004, année de la généralisation de la nomenclature M52, ne sont pas significatives en raison du mécanisme de neutralisation des charges à rattacher à l'exercice 2003 (cf. annexe méthodologique pour plus de détails)

Bilan fonctionnel - évolution du passif

(en millions d'euros)

	2001	2002	2003	2004	2005
RESSOURCE STABLES					
Capitaux propres	97 182	103 798	109 737	110 870	118 071
Provisions	439	308	332	369	377
Amortissements	13 461	13 487	12 639	7 638	10 156
<i>dont amortissement des constructions</i>	867	968	1 057	2 325	2 480
<i>dont amortissement du matériel</i>	750	807	703	1 016	1 219
Dettes à moyen et long terme	16 921	16 964	17 357	18 121	19 259
Autres ressources	4 507	6 167	5 043	2 059	1 986
Total ressources stables	132 511	140 724	145 109	139 056	149 850
PASSIF D'EXPLOITATION					
Dettes fournisseurs	2 131	2 251	2 145	1 249	1 761
Dettes sur personnes publiques et organismes sociaux	25	35	33	292	449
Liaison avec les budgets annexes (soldes créditeurs)	80	109	149	155	156
Autres dettes	832	916	742	1 783	1 969
Total passif d'exploitation	3 068	3 312	3 069	3 479	4 334
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (= actif - passif d'exploitation)	- 911	- 1 012	- 854	- 1 254	- 1 003
TRESORERIE PASSIVE	150	101	54	65	174
TRESORERIE NETTE (= trésorerie active - trésorerie passive)	3 195	3 447	3 688	3 222	3 145

Dette à moyen et long terme	
Exercice 2005	
	(en millions d'euros)
	2005
Emprunts obligataires	164
Emprunts auprès des établissements de crédit	18 858
<i>dont emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie</i>	<i>4 456</i>
Dépôts et cautionnement reçus	1
Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	193
<i>dont dettes pour M.E.T.P.</i>	<i>22</i>
<i>dont dettes envers locataires-acquéreurs</i>	<i>43</i>
Autres emprunts	43
TOTAL DE LA DETTE A LONG ET MOYEN TERME	19 259

Principaux ratios financiers

DONNEES GENERALES	Définition	2001	2002	2003	2004	2005
Dépenses réelles totales hors dette en euros par habitant	Dépenses réelles totales hors dette / population INSEE (1)	640	658	706	837	871
Part de l'investissement dans les dépenses réelles hors dette	Dépenses d'investissement hors dette / dépenses réelles totales hors dette	30,0%	27,9%	27,1%	23,9%	23,6%
AUTOFINANCEMENT						
Part de la CAF dans les produits de fonctionnement	CAF / Produits de fonctionnement réels	25,3%	22,5%	21,3%	17,0%	17,5%
Taux de couverture des dépenses d'investissement par la CAF nette	CAF nette / Emplois d'investissement réels (hors dette)	38,7%	50,4%	48,8%	42,6%	44,8%
ENDETTEMENT						
Poids de la dette en années de produits de fonctionnement	Encours de dettes à moyen et long terme / produits de fonctionnement réels	0,52	0,48	0,46	0,40	0,40
Poids de la dette en euros par habitant	Encours de dettes à moyen et long terme / population INSEE (1)	279	278	282	293	309
Poids de la dette en années de CAF	Encours de dettes à moyen et long terme / CAF	2,06	2,15	2,15	2,36	2,32
Annuité de dette rapportée aux produits de fonctionnement	Charges d'intérêt + remboursement en capital des dettes à moyen et long terme) / produits de fonctionnement réels	15,7%	9,5%	8,8%	7,5%	7,3%
EQUILIBRES BILANTIELS						
Fonds de roulement en jours de dépenses réelles (2)	Fonds de roulement * 360 / dépenses réelles totales	21,2	21,8	23,5	13,7	14,2
Besoin en fonds de roulement en jours de dépenses réelles	Besoin en fonds de roulement *360 / dépenses réelles totales	-8,4	-9,1	-7,1	-8,7	-6,7
Trésorerie en jours de dépenses réelles	Trésorerie nette * 360 / dépenses réelles totales	29,6	30,9	30,6	22,4	20,8

(1) Source : INSEE : bilan démographique, population France entière en milieu d'année (données 2005 provisoires)

(2) Voir note de bas de page du bilan fonctionnel (actif)

Annexes

Méthodologie

AVERTISSEMENT RELATIF AU CHANGEMENT DE NOMENCLATURE COMPTABLE :

Sur la période de référence de la présente étude (2001 à 2005), le cadre comptable des départements et des régions subit de profondes modifications avec l'**application de nouvelle nomenclature comptables M52** (généralisée pour les départements à partir de 2004) en remplacement de l'ancienne nomenclature M51. Bien que les données des années où s'appliquait la M51 aient été recalculées dans l'optique des nomenclatures rénovées, les reclassements importants opérés par celles-ci n'ont pas toujours permis d'obtenir des variations à champ constant sur certaines rubriques : ainsi, certaines dépenses ou recettes, auparavant imputées sur un seul compte en M51, se trouvent parfois éclatées en plusieurs comptes en M52, ceux-ci étant répartis dans différentes rubriques. Le texte de la présente étude signale les cas où la variation d'une rubrique est perturbée par le passage de la M51 aux nouvelles nomenclatures.

I - LE REGIME ADMINISTRATIF DES COLLECTIVITES LOCALES

On désigne par **collectivités territoriales** les régions, les départements et les communes. En 1982, le régime administratif des collectivités locales a été modifié par la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions qui supprime toute forme de tutelle *a priori*, sur les décisions des collectivités locales.

Le statut particulier de la **Corse** a été renforcé par la loi n° 91-428 du 13 mai 1991 qui lui confère d'importantes compétences nouvelles et des ressources fiscales indirectes différentes de celles des régions du continent. En réalité, la Corse n'est plus juridiquement une région au sens de collectivité locale, mais une collectivité territoriale à statut unique.

Par ailleurs, succédant au district de la région parisienne, la **région Ile-de-France** comporte également des spécificités budgétaires.

II - LES DOCUMENTS BUDGETAIRES ET COMPTABLES

Le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables se traduit, dans l'exécution des budgets des collectivités territoriales, par une différenciation entre opérations administratives et opérations comptables et, en conséquence, par la tenue d'une double comptabilité : **comptabilité administrative** de l'ordonnateur, **comptabilité financière** du comptable du Trésor.

Ces comptabilités décrivent les opérations réalisées au cours d'un exercice. A la clôture de celui-ci, les opérations sont regroupées dans un compte administratif pour l'ordonnateur, dans un compte de gestion pour le comptable.

A la différence du compte administratif qui se limite à la transcription de la seule exécution budgétaire, le compte de gestion présente une comptabilité en partie double, comprenant des comptes de tiers et financiers, ainsi qu'un bilan de fin d'exercice. Il offre ainsi une vision exhaustive de la situation financière de la collectivité.

Les budgets locaux s'exécutent en gestion, c'est-à-dire que les comptes doivent décrire les opérations réalisées au cours d'une seule année dont toutefois le 31 décembre est prolongé fictivement jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement, de manière à permettre le rattachement à la gestion des opérations déjà engagées.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations concernant l'exploitation, autrement dit la gestion courante des services.

Sont inscrits notamment :

1) *en produits* : les impôts directs et indirects, les dotations versées par l'Etat, les ressources d'exploitation et du domaine, les produits financiers ;

2) *en charges* : les achats de fournitures et de services, les frais de personnel, les allocations et subventions versées, les frais financiers (intérêts de la dette notamment).

Les budgets locaux doivent être votés en équilibre. Les produits de fonctionnement doivent donc être égaux ou supérieurs aux charges de fonctionnement. La section de

fonctionnement fait ainsi apparaître un solde qui permet le financement d'une fraction des dépenses d'équipement. Il figure, à ce titre, dans la section d'investissement qui inclut également d'autres recettes, telles que les subventions et les emprunts.

La réforme de la DGF en 2004 modifie l'architecture des concours de l'Etat aux collectivités locales. La nouvelle DGF versée par l'Etat aux collectivités en 2004 inclut la plupart des compensations fiscales et des attributions de péréquation versées auparavant sous forme de dotations distinctes. La présente brochure prend acte de cette évolution en comptant désormais les **compensations fiscales et les attributions de péréquation dans le total des concours versés par l'Etat** et non plus dans la rubrique des impôts et taxes.

La section d'investissement retrace toutes les opérations en capital, autrement dit les opérations de dépenses ou de recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine.

Figurent :

1) En recettes :

- d'une part, "la capacité d'autofinancement" (CAF) dégagée par la section de fonctionnement (cf. lexique) ;
- d'autre part, des recettes constituées pour l'essentiel par des dotations d'équipement et des emprunts.

2) En dépenses :

- les remboursements en capital d'emprunts ;
- les prêts et avances accordés par la collectivité ;
- les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations) ;
- les subventions d'équipements versées

La différence entre les recettes d'investissement et les dépenses

d'investissement augmente ou diminue le fonds de roulement selon les résultats de l'année.

Ainsi, les comptes de fonctionnement et d'investissement retracent, après élimination de toutes les opérations comptables d'ordre, les flux réels de dépenses et de recettes au cours d'une année.

Les opérations d'investissement réelles présentées dans cette étude comportent cependant, à titre résiduel, des opérations d'ordre qui n'ont pu être isolées dans le cadre du traitement de masse de la comptabilité des collectivités qui a servi de base à cette étude. Il en résulte que, dans le cadre de cette synthèse nationale, la différence entre les recettes et les dépenses réelles d'un exercice n'est pas exactement égale à la variation du fonds de roulement constatée entre deux exercices.

Les données chiffrées concernant les emprunts nouveaux et les remboursements en capital d'emprunts sont corrigées, lorsqu'elles ont pu être isolées, des opérations de refinancement de dette et des opérations d'allers et retours sur le compte 16 liées à la gestion de trésorerie dans le cadre d'emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie,.

Lexique

Actif circulant

Ensemble des éléments du patrimoine qui, en raison de leur nature ou de leur destination, n'ont pas vocation à y rester de manière durable.

Amortissement

Constataction comptable de la dépréciation irréversible de la valeur d'un élément d'actif, du fait de son usage, du temps ou de l'obsolescence.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts qui constituent une des charges de la section de fonctionnement, et du montant du remboursement du capital qui figure parmi les dépenses d'investissement. L'addition de ces deux montants, et éventuellement du montant des règlements effectués au titre des engagements de paiement par annuités, permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est égal à la différence entre l'ensemble des créances et des dettes à court terme. Une créance constatée mais non encaissée génère un besoin en fonds de roulement (besoin comblé par le fonds de roulement défini ci-dessous). A l'inverse, une dette non encore payée vient diminuer ce besoin en fonds de roulement.

Bilan fonctionnel

Reclassement des postes du bilan par grandes unités, de manière à faire ressortir des grandeurs caractérisant la structure financière de la collectivité. Cette présentation du bilan permet d'analyser les conditions dans lesquelles se réalise l'équilibre entre le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette.

CAF (capacité d'autofinancement)

Excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement, dont le montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité, le remboursement des emprunts et, pour le surplus, les dépenses d'équipement).

CAF nette

CAF diminuée des remboursements de dettes en capital. La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette.

CLTR

Acronyme pour « crédit à long terme renouvelable ». Il s'agit d'un type d'emprunt similaire à l'ouverture de crédit à long terme (OCLT) ou au prêt à capital et taux modulable (PCTM). Ces produits de financement allient un emprunt classique et la faculté de gérer la trésorerie à l'intérieur d'un plafond annuel. L'utilisation de ces emprunts perturbe l'analyse des flux annuel de dette : en effet les mouvements sur le compte 16 ne correspondent plus aux emprunts nouveaux et aux amortissements d'emprunts en raison des opérations particulières qu'entraîne le recours à ces emprunts. Ces opérations gonflent artificiellement les masses d'emprunts mobilisés et remboursés par la région au cours d'un exercice. Les opérations sur produits de type "CLTR" sont soustraites du compte 16 en débit et en crédit dès lors qu'elles ne correspondent pas à un réel emprunt de moyen ou long terme.

Dette à long et moyen terme en fin d'exercice

Cette dette correspond au capital restant dû au 31 décembre de l'année considérée sur le montant des emprunts contractés pour une durée supérieure à un an. Elle exclut la dette sans réception de fonds (engagements de verser des subventions par annuités).

Dotation générale de décentralisation (DGD)

L'article 102 de la loi du 2 mars 1982 a prévu que l'accroissement des charges résultant du transfert de compétences de l'Etat aux collectivités locales sera compensé par un transfert de ressources.

La loi du 7 janvier 1983 a précisé que ce transfert simultané de ressources serait effectué, pour moitié au moins, par transfert d'impôts d'Etat et pour le solde par le versement d'une dotation budgétaire : celle-ci constitue la dotation générale de décentralisation.

La loi de finances pour 2004 prévoit une refonte des transferts de l'Etat (voir définition de la DGF).

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement, instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement

opéré sur le budget de l'Etat et distribué aux collectivités locales pour la première fois en 1979.

Son montant est prélevé avec une garantie de progression minimale sur les recettes de TVA, selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances.

Emplois stables ou durables

Emplois ayant vocation à rester durablement à l'actif du bilan (immobilisations). Par convention, est réputée stable toute acquisition faite pour une durée supérieure à un an.

Emprunts

Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an contractés pendant l'exercice.

Excédent brut de fonctionnement (EBF)

Solde des opérations courantes non-financières de la section de fonctionnement (hors charges et produits calculés).

Financement disponible

Ensemble des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir après paiement des charges de fonctionnement et des remboursements en capital d'emprunts. Il est égal à la CAF nette augmentée des recettes d'investissement hors emprunts.

Fiscalité directe

Les impositions directes (qui correspondent aux « impôts locaux ») constituent l'essentiel de la fiscalité directe locale. Elles comprennent :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- la taxe d'habitation (dont la part régionale a été supprimée en 2001 par la loi de finances rectificative du 13 juillet 2000)
- la taxe professionnelle (dont la part « salaire » a progressivement été supprimée de 1999 à 2002).

Fiscalité indirecte

Les impôts indirects occupent une place importante dans la fiscalité des collectivités territoriales.

Parmi eux, on peut citer :

- les droits d'enregistrement ;

- la taxe intérieure sur les produits pétroliers, dont une fraction est versée depuis 2004 aux départements et depuis 2005 aux régions ;
- la taxe sur les conventions d'assurance, versée aux départements depuis 2005 ;
- des taxes indirectes spécifiques à la Corse et aux départements d'outre-mer : taxes sur le tabac, sur les carburants, sur le rhum.

Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Le fonds de compensation pour la TVA a pour objet la compensation par l'Etat aux collectivités locales, à leurs groupements et à leurs services, de la TVA acquittée sur leurs investissements. Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) des organismes locaux durant l'avant-dernière année (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'Etat perçues), pour lesquelles la TVA n'a pas pu être récupérée d'une autre manière. Mise en œuvre progressivement, cette compensation est quasi intégrale depuis 1981.

Les ressources de ce fonds sont constituées par un prélèvement sur recettes de l'Etat.

Les organismes locaux bénéficiaires sont les collectivités locales, leurs groupements et leurs services, mais aussi les organismes aménageurs ayant passé convention avec elles et ne récupérant pas directement la TVA.

Fonds de roulement en fin d'exercice

Le fonds de roulement en fin d'exercice représente des capitaux permanents (comptes de classe 1) sur les valeurs immobilisées (comptes de classe 2).. Il permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses (= besoin en fonds de roulement).

Immobilisations financières

Il s'agit des prêts, avances et créances à long et moyen terme. Cette rubrique retrace les créances dont la date d'exigibilité est postérieure à l'exercice d'origine du prêt.

Opérations réelles (recettes et dépenses réelles)

Recettes et dépenses se dénouant par un décaissement ou un encaissement. Excluent les opérations d'ordre tels que les dotations aux amortissements, les reprises sur provisions, la réintégration de travaux dans le cadre d'opérations sous mandat, etc.

Refinancement de dette

Il s'agit d'une opération budgétaire par laquelle le remboursement anticipé du capital dû est financé

par la souscription d'un nouvel emprunt. Ce type d'opération est corrigé des lignes relatives aux flux de dette (emprunts nouveaux et remboursement capital d'emprunts).

Ressources stables ou durables

Ressources appelées, par nature ou destination, à rester durablement au passif du bilan (dotations, réserves, emprunts...). Par convention, il s'agit de tous les financements disponibles à plus d'un an.

Résultat

Il s'agit du résultat comptable (montant de l'ensemble des titres de recettes moins montant de l'ensemble des mandats de dépenses de l'exercice considéré).

Subventions en annuités (versées)

Les subventions en annuités correspondent à l'engagement pris par une collectivité de procéder à un versement régulier, au cours de plusieurs exercices, de subventions à une autre collectivité.

Trésorerie active

Ensemble des disponibilités figurant à l'actif du bilan (solde débiteur de la classe 5 sauf 569).

Trésorerie nette

La trésorerie nette est la résultante de la relation :
fonds de roulement - besoin en fonds de roulement
= trésorerie nette.

Trésorerie passive

Concours bancaires courants et soldes créditeurs des banques figurant au passif du bilan.

Définitions comptables des rubriques

Fonctionnement

nomenclatures M52 / M71

Charges de fonctionnement (I)	débit net classe 6 (sauf 6741, 675, 676 ,68)
Achats et charges externes	débit net des comptes 60, 61, 62 (sauf 621)
Frais de personnel	débit net des comptes 621, 631, 633, 64
Subventions et contingents	débit net des comptes 655, 657+ 651, 656 (M52 et M71) et 652 (M52 seulement)
<i>avec contributions obligatoires et participations</i>	655, 656
- dotation de fonctionnement des établissements du second degré	6551
- service d'incendie	6553
- indemnités aux employeurs d'apprentis	6552
- contributions aux organismes de transport	6557, 6564
<i>avec subventions</i>	657
<i>avec aides à la personne</i>	651
- stagiaires de la formation professionnelle	6511
<i>avec frais de séjour et d'hébergement</i>	652 (M52)
<i>avec frais et indemnités des élus</i>	652 (M71 seulement), 653
Charges financières	débit net du compte 66
<i>avec charges d'intérêts</i>	661
dont charges exceptionnelles	67 (sauf 675, 676)
Produits de fonctionnement (II)	crédit net 7 (sauf 775, 776, 777, 78)+ crédit 10223 (M71)
dont prestations de services et ventes de produits	70
Impôts directs	crédit net du compte 731 + crédit 10223, 7351 (M71)
Impôts indirects et autres taxes	crédit net des comptes 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738
- taxe sur les conventions d'assurance	7342
- droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme	732 (M52), 7381 (M71)
- TIPP	7352 (M52) , 732 (M71)
- taxe sur les certificats d'immatriculation	7342
- taxes d'outre-mer	737
Concours de l'Etat	crédit net des comptes 741, 742, 743, 744, 745, 746, 7483
- DGF	crédit net du compte 741
- Autres dotations	crédit net des comptes 742, 743, 744, 745, 746
- Péréquation et compensations fiscales	crédit net du compte 7483
Subventions et participations	crédit net des comptes 747, 748 (sauf 7483)
Produits financiers	76
Produits exceptionnels	77 (sauf 775, 776, 777)

Autofinancement (II) - (I)

Investissement

Emplois d'investissement (hors dette)	débit des comptes 20, 21 (sauf 217), 23 - crédit des comptes 236, 237, 238 + débit du compte 102 (sauf 1027, 10229) + débit du compte 13 (sauf 139) +débit des comptes 26 (sauf 269), 27 (sauf 279), 454, 455, 456, 457, 458, 481
Dépenses d'équipement directes	débit des comptes 20 (sauf 204), 21 (sauf 217), 23 - crédit des comptes 236, 237, 238
Subventions versées	débit 204
Ressources d'investissement (hors emprunts)	crédit du compte 102 (sauf 1027, 10229, et sauf crédit 10223 en M71), + crédit des comptes 13 (sauf 139), 231, 232, 26 (sauf 269), 27 (sauf 279), 454, 455, 456, 457, 458 + crédit net du compte 775
FCTVA	crédit du compte 10222
Autres dotations et subventions	crédit du compte 102 (sauf 1027, 10222, 10229, et 10223 en M71), + crédit du compte 13 (sauf 139)
<i>avec DGE 1ère part</i>	crédit 10221
<i>avec subventions d'investissement reçues</i>	13 sauf 139
<i>- dotation d'équipement scolaire</i>	1332
<i>- DGE part rurale</i>	1333, 1341
Emprunts *	crédit du compte 16 (sauf 166, 1688, 169)
Remboursements d'emprunts *	débit du compte 16 (sauf 166, 1688, 169)

* hors refinancements et opérations de gestion de dette

Agrégats de bilan

Ressources stables	SC classe 1 (sauf 11, 12, 19) et 2 (sauf 1688, 269, 279) 39, 49, 59, 481, 454, 455, 456, 458 + (crédit net 7 - débit net 6) + (SC - SD 11, 12, 19)
<i>dont capitaux propres</i>	SC 10, 13, 14, + (crédit net 7 - débit net 6) + (SC - SD 11, 19)
<i>dont provisions</i>	SC 15, 29, 39, 49, 59
<i>dont amortissements</i>	SC 28
avec amortissement des constructions	SC 2812, 2813, 2814, 28172, 28173, 28174, 2822, 2823, 2824
avec amortissement du matériel	SC 2815, 28175, 28178, 2818, 2825, 2828
<i>dont encours de dette sur emprunts</i>	soldes créditeurs comptes 16 (sauf 1688, 169)
Actif immobilisé brut	SD classe 1 et 2 (sauf 1688, 11, 12, 19, 269, 279) 39, 49, 59, 481, 454, 455, 456, 458
<i>dont immobilisations d'exploitation</i>	SD 20, 21, 22, 23
<i>avec constructions</i>	SD 212, 213, 214, 2172, 2173, 2174, 222, 223, 224, 2313, 2314, 23173, 23174
<i>avec matériel</i>	215, 216, 218, 2175, 2178, 225, 226, 228, 2315, 2316, 23175, 23178, 2318
<i>dont immobilisation affectées, concédées ou mises à disposition</i>	SD 18, 24
<i>dont immobilisations financières</i>	SD 26 (sauf 269), 27 (sauf 279)
Fonds de roulement	SC - SD des classes 1 (sauf 1688), 2 (sauf 269, 279), 39, 49, 59, 454, 455, 456, 457, 458, 481, 6 et 7. (= ressources stables - actif immobilisé brut)
Actif d'exploitation	SD 269, 279, 3 (sauf 39) 4 (sauf 454, 455, 456, 458, 481, 49), 1688
<i>dont créances sur redevables / clients</i>	SD 41 (sauf 412 pour M61)
<i>dont créances sur personnes publiques et organismes sociaux</i>	SC 43, 44, 412
<i>dont liaisons avec les budgets annexes (soldes débiteurs)</i>	SD 451
Passif d'exploitation	SC 269, 279, 3 (sauf 39) 4 (sauf 454, 455, 456, 458, 481, 49), 1688
<i>dont dettes fournisseurs</i>	SC 40
<i>dont dettes sur personnes publiques et organismes sociaux</i>	SC 43, 44
<i>dont liaison avec les budgets annexes (soldes créditeurs)</i>	SC 451
Besoin en fonds de roulement	actif - passif circulant
Trésorerie active	SD classe 5 (sauf 59)
<i>dont disponibilités</i>	SD 515
<i>dont valeurs mobilières de placement</i>	SD 50
Trésorerie passive	SC classe 5 (sauf 59)
Trésorerie nette	trésorerie active - trésorerie passive